

EMILIE DE RODAT

Collège – Lycée Privé sous contrat d'association

25 avenue de Lombez – CS 13183 – 31027 TOULOUSE CEDEX 3 ☎ 05 62 48 57 57

CONTRIBUTION ANNUELLE 2025/2026

INSCRIPTION 2025/2026

DETERMINER VOTRE CLASSEMENT FAMILIAL

Par souci d'équité, la grille des tarifs est établie à partir de la **TOTALITE** des revenus déclarés.

Dans la contribution annuelle est **incluse** une somme forfaitaire de **110€ pour les classes du Collège** et **240€ pour les classes du Lycée**. Ce montant correspond à un minimum facturé incompressible.

Classement Familial	Catégorie	COLLEGE		LYCEE	
		Montant annuel	Acompte	Montant annuel	Acompte
Inférieur à 2.600	Forfait cd31	110			
de 2 601 à 4 278	Forfait	203		240	
de 4 279 à 5 977	A	444		499	
de 5 978 à 7 703	B	588		666	
de 7 704 à 9 428	C	712	150	803	150
de 9 429 à 11 154	D	804	150	920	150
de 11 155 à 12 881	E	884	150	1009	150
de 12 882 à 14 608	F	963	150	1087	150
de 14 609 à 16 236	G	1034	150	1171	150
de 16 237 à 17 866	H	1108	150	1256	150
de 17 867 à 19 498	I	1189	150	1349	150
de 19 499 à 23 592	J	1343	150	1519	150
de 23 593 à 27 686	K	1618	150	1834	150
de 27 687 à 31 775	L	1919	150	2171	150
de 31 776 et au – delà	HC	2268	150	2562	150

COMMENT VOUS SITUER DANS LA GRILLE ?

Sur l'avis d'impôt **2024 (revenus 2023)**, prendre **le revenu fiscal de référence** et le diviser par le nombre de parts fiscales. Le résultat obtenu indique dans quelle catégorie vous devez vous classer.

Exemple : 46 000€ : 4 = 11 500€ = classement en E.

Les cas particuliers :

- En cas de **garde alternée**, prendre la somme du revenu fiscal de référence des 2 avis d'impositions et diviser par le nombre de parts fiscales figurant sur les deux avis. Si les frais sont partagés 50/50, chaque parent fait le calcul avec son avis d'imposition.
- Si vous bénéficiez du statut « expatrié », votre classement familial sera calculé en fonction des bulletins de paie de décembre 2024 ainsi que vos avis d'imposition.
- Si vous êtes les parents salariés OGEC des **Etablissements Catholiques**, vous bénéficierez d'une réduction de 30%.
- Si vous êtes enseignants à Emilie de Rodat, vous bénéficierez d'une réduction de 30%.

REDUCTIONS ANNUELLES ACCORDEES AUX FAMILLES AYANT PLUSIEURS ENFANTS DANS L'ENSEMBLE SCOLAIRE

	A B C D	E F G H	I J K L HC	
Pour le 2e enfant Av de Lombez	200€	225€	243€	Cette réduction figure sur la note de frais annuelle envoyée en octobre NE PAS LA DEDUIRE DE L'ACOMPTE
Pour le 3e enfant Av de Lombez	367€	402€	421€	

Si vous rencontrez des difficultés pour établir votre dossier, n'hésitez pas à contacter le Service Comptabilité, au **05 62 48 57 57 (2-2)**, Mme TRICOT.

AUTRES FRAIS

- **Frais de dossier de 70€** à l'exception des familles du collège classées au Forfait cd31
- **Restauration**
Pour les ½ pensionnaire :
Self-Service ouvert en priorité aux collégiens : 7€10
Restauration rapide réservée aux lycéens : 7€
Pour les externes :
Tarif unique à l'unité : 7€80
- **Badge accès à l'établissement et à la restauration : 8€**
- **Etude surveiller : 3 € par soirée**
- **Les voyages, les sorties pédagogiques et certains frais mentionnés sur la liste des fournitures restent à la charge des familles.**

ANNULATION – DEPART DE L'ETABLISSEMENT

En cas d'annulation, **qui devra être confirmée par écrit**, les frais de dossiers de 70 € seront gardés par l'Etablissement.

De plus, si l'annulation intervient :

- **Jusqu'au 31 mai inclus : il sera gardé 50% de l'acompte.**
- **A partir du 1^{er} juin, l'acompte sera gardé en totalité.**

Pour une année scolaire incomplète, la scolarité est calculée au prorata des mois de présence (sur 10 mois).

REGLEMENT DES FRAIS

Une seule facture par famille et pour l'année est établie fin septembre et déposée sur le site Ecole Directe début octobre. Vous aurez la possibilité de la régler :

- Par prélèvement automatique en **9 mensualités (du 12 octobre au 12 juin)**
- Par CB-net ou par chèque en une seule fois.
- Par CB-net, chèque ou en espèces en trois fois suivant l'échéancier figurant sur la facture (les trois chèques peuvent être remis en même temps en précisant la date d'encaissement).